

Arrete n° LUZ-AG-26-041  
**PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE  
À FLOREAL CARBONIE SUILS, 2<sup>ème</sup> ADJOINT**

**5.4 Délégation de  
fonctions**

**ARRÊTÉ DU MAIRE**

**Le Maire de la Commune de Luzech,**

**Vu**, le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

**Vu**, la délibération n° 2026\_2\_2 du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant à quatre le nombre des adjoints,

**Vu**, le Procès-Verbal d'élection du Maire et des adjoints parmi les membres du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

**Considérant** que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à un adjoint,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est donné délégation de fonction à M. Floréal CARBONIE SUILS, 2<sup>ème</sup> adjoint, chargé de l'urbanisme, de l'habitat, de l'aménagement, de l'environnement, des bâtiments communaux et des finances publiques pour exercer les attributions suivantes :

- Instruction et délivrance des autorisations du droit des sols et des demandes de renseignements d'urbanisme,
- Enquêtes et suites à donner aux infractions des règlements d'urbanisme,
- Engagement des procédures de péril pour les bâtiments menaçant ruine,
- Application du règlement concernant la publicité,
- Examen des projets et le suivi des réalisations des nouvelles constructions et installations municipales,
- Gestion des réseaux humides (eau, assainissement, pluvial),
- Gestion et entretien des bâtiments communaux,
- Engagements financiers concernant le budget principal de la Commune et ses budgets annexes,

**Article 2** : Il est également donné délégation à M. Floréal CARBONIE SUILS l'effet de signer tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives, relevant de sa délégation :

- Dossiers du droit des sols (délivrance, conformité),
- Permis de construire,
- Demandes préalables de travaux,
- Déclarations d'intention d'aliéner,
- Permis d'aménager,
- Permis de démolir,
- Certificats d'urbanisme,
- Contentieux liés à l'urbanisme et procédures d'infractions,
- Documents de bornage,

Arrete n° LUZ-AG-26-041  
PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE  
À FLOREAL CARBONIE SUILS, 2<sup>ème</sup> ADJOINT

5.4 Délégation de  
fonctions

- Mise en œuvre d'actions foncières,
- Courriers, conventions et devis relatifs aux réseaux humides,
- Devis et conventions relatifs à l'entretien des bâtiments,
- Bordereaux de mandats, de titres et de cotisations ainsi que toutes les pièces comptables annexées,
- Documents relatifs aux marchés publics,

La signature par M. Floréal CARBONIE SUILS des pièces et actes devra être précédée de la formule suivante : "Par délégation du Maire".

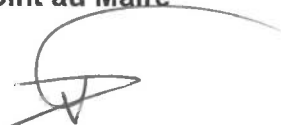
**Article 3** : Le présent arrêté prend effet à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication et de sa notification.

**Article 4** : Le Maire de LUZECH, la Secrétaire Générale des services et Madame la Trésorière du SGC de GOURDON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète du Lot.

Notifié à LUZECH,

Le 21.03 - 2026

L'adjoint au Maire



Floréal CARBONIE SUILS

Fait et publié à LUZECH,

le 20 mars 2026.

Le Maire,



Bernard PIASER